CONSEIL COMMUNAL
LE VAUD
conseil.communal@levaud.ch

# Rapport annuel 2025 du Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT)

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers,

Le Conseil Intercommunal du RAT s'est réuni à 2 reprises durant l'année 2025, voici le compte rendu de chacune de ces séances.

## 09 avril à Prangins :

- **Acceptation à la majorité moins une abstention du préavis N°01/2025 relatif au rapport de gestion et des finances du RAT pour l'année 2024**

L'année 2024 a été positive pour le RAT, avec des avancées significatives et le renouvellement de la reconnaissance par la FAJE (Fondation pour l'accueil de jour des enfants) jusqu'en 2029, garantissant la pérennité des subventions (7,5 millions CHF) nécessaires au développement de l'accueil de jour.

Malgré ces progrès, la situation financière reste fragile :

- Les charges augmentent et des investissements récents pèsent sur le budget.
- Les prévisions pour 2025 font état d'un excédent de charges d'environ CHF 2 millions.

Une hausse tarifaire est prévue pour 2025, mais elle ne suffira pas à rétablir durablement l'équilibre financier. Une gestion rigoureuse est jugée indispensable pour garantir la stabilité financière à long terme. Le Comité de Direction devra examiner des mesures correctives pour renforcer la santé financière de l'association. La situation est jugée préoccupante, car les excédents accumulés ne peuvent être compensés par la seule augmentation des tarifs.

### Rentabilité et taux d'occupation

Le seuil de rentabilité du RAT dépend d'un taux d'occupation d'environ 90 % des places d'accueil. Toute baisse, même temporaire, de ce taux mettrait en péril l'équilibre financier. Cela illustre la vulnérabilité du modèle économique face aux fluctuations de la demande.

### Exigences du SCAJE

Les demandes du Service cantonal de l'accueil de jour des enfants (SCAJE) deviennent plus nombreuses et plus complexes. Elles s'éloignent parfois des aspects strictement liés à la sécurité des enfants, ce qui crée un manque de clarté et de cohérence dans les exigences. Les structures d'accueil doivent faire face à des contraintes supplémentaires, notamment des mises en conformité coûteuses, souvent assumées par les structures elles-mêmes ou par les communes.

**Ressources humaines et qualité de l'accueil**

La pénurie de personnel éducatif qualifié reste un problème majeur. Les crèches et structures d'accueil peinent à recruter du personnel formé, ce qui impacte directement la qualité de l'encadrement. Les équipes existantes subissent une forte charge de travail, et certaines structures doivent recourir à des agences de placement temporaire, solution coûteuse et peu durable. Cette situation menace l'objectif fondamental du RAT : offrir un accueil de qualité à tous les enfants.

**Conditions de travail et reconnaissance du métier**

L'introduction d'un salaire minimum pour les AMF (assistantes en milieu familial) est une avancée significative. Elle vise à améliorer les conditions de travail et à valoriser la profession. Ce projet, soutenu par la FAJE via un programme d'impulsion de CHF 100 000, s'inscrit dans une volonté d'harmoniser les pratiques et de renforcer l'attractivité du secteur.

**Perspectives pour 2026**

Les objectifs stratégiques pour l'année 2026 sont clairement définis :

- Consolider la stabilité financière du réseau par une meilleure maîtrise des coûts et une révision des modèles de financement.
- Renforcer la qualité de l'accueil, en poursuivant la formation continue du personnel et en améliorant les conditions de travail.
- Développer l'offre d'accueil pour répondre à la demande croissante, notamment dans les communes périphériques.
- Moderniser les infrastructures et les outils de gestion pour accroître l'efficacité administrative.

**30 octobre 2025 à Givrins:**

- **Préavis N°02/2025 relatif au prix des prestations 2026**

A la majorité par 32 voix oui, 6 voix non et 5 voix d'abstention, le conseil intercommunal décide :

- D'accepter l'augmentation du prix journalier pour les parents pour 2026 :
  - Accueil préscolaire collectif CHF 5.00
  - Accueil parascolaire collectif CHF 5.00
  - Accueil familial de jour CHF 2.50

Et

- D'accepter l'augmentation du prix journalier de la participation communale pour 2026 :
  - Accueil préscolaire collectif CHF 8.00
  - Accueil parascolaire collectif CHF 7.50
  - Accueil familial de jour CHF 6.50

Après plusieurs années équilibrées grâce aux réserves, le RAT fait aujourd'hui face à un manque de liquidités. Plusieurs facteurs expliquent cette situation :

- La grille tarifaire est restée inchangée jusqu'en 2025
- Les charges ont augmenté depuis 2022, notamment en raison du coût de la vie.
- Les nouvelles exigences SCAJE et FAJE ont généré des coûts supplémentaires.
- Le taux d'occupation baisse, pour des raisons encore à clarifier.
- Deux grandes structures traversent des difficultés financières importantes.

Pour rétablir l'équilibre, le Comité de direction propose une augmentation des tarifs pour les parents et pour les communes, dans les trois types de garde :

- **AFJ**, (Accueil familial de jour)
- **NUGA**, (Accueil collectif préscolaire)
- **UAPE**. (Accueil parascolaire)

Le volume d'affaires du réseau a fortement augmenté ces dernières années. Le CoDir propose donc d'ajuster la participation communale aux frais administratifs à CHF 15.– par habitant pour la période juillet–décembre 2026.

Au vu de la situation difficile de quelques structures,

- Plusieurs structures ont dû utiliser leurs réserves pour boucler l'exercice.
- Certaines ont eu besoin d'avances ou d'emprunts auprès du RAT ou des communes.
- Au total, **CHF 650'028.–** ont été redistribués lors des équilibrages.

Nouvelle grille tarifaire 2026

- **AFJ** : +2.50 parents / +6.50 communes
- **NUGA** : +5 parents / +8 communes
- **UAPE** : +5 parents / +7.50 communes

La contribution communale prévisible pour 2026 atteint **35.61 %**, bien en dessous du plafond statutaire de 40 %.

➢ **Préavis N°03/2025 relatif au budget 2026**

A la majorité par 35 voix oui, 3 voix non et 5 voix d'abstention, le conseil intercommunal décide d'accepter le budget 2026 tel que présenté.

➢ **Préavis N°04/2025 relatif à la convention de postposition de créance Centre de vie enfantine (CVE) La Ruche**

A la majorité par 35 voix oui, 5 voix non et 3 voix d'abstention, le conseil intercommunal décide d'accepter la postposition de la créance de CHF 650'000.- en faveur du CVE « La Ruche ».

A titre informatif :

Le RAT a pour mission de :

- piloter le développement de l'accueil de jour des enfants de manière homogène dans le périmètre du réseau.
- il est le garant du bon fonctionnement et développement des structures d'accueil affiliées vis-à-vis des exigences de la loi ainsi que des autorités cantonales en charge de la reconnaissance des réseaux et de leur subventionnement.

Il a pour vocation :

- de faire reconnaitre le réseau auprès des autorités cantonales ;
- de définir une politique d'accueil répondant aux objectifs et exigences de la LAJE ;
- d'assurer l'unité de direction en matière de politique tarifaire, règlement et outils informatiques ;
- d'établir et faire évoluer un plan de développement ainsi que l'offre en places d'accueil ;
- d'édicter les conditions d'accueil et les priorités d'accès ;
- de gérer une liste d'attente centralisée et coordonnée ;
- de définir la politique tarifaire en garantissant des tarifs identiques pour chaque type d'accueil et l'accessibilité financière des prestations à la population;
- d'atteindre une viabilité financière dont il assume la responsabilité vis-à-vis du Contrôle cantonal des finances de l'État de Vaud ;
- de se porter garant des subventions cantonales distribuées aux structures d'accueil affiliées.

La FAJE (Fondation pour l'accueil de jour des enfants) : Fondation créée en 2006 a la responsabilité de coordonner et de faciliter le développement de l'accueil de jour des enfants de 0 à 12 ans sur le territoire cantonal. A cette fin, elle subventionne les réseaux d'accueil de jour des enfants, lesquels regroupent des structures d'accueil collectif (crèches, garderies, UAPE) et des structures de coordination de l'accueil familial de jour.

En vous remerciant pour votre confiance, je vous prie de recevoir Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, mes meilleures salutations.

Anne Di Tullio
Déléguée du Conseil Communal de Le Vaud
au Conseil Intercommunal du Réseau d'Accueil des Toblerones